



# TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB

N° Siret : 48326136800011

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com>

contact : [secretariat@tchbc.com](mailto:secretariat@tchbc.com)

## BULLETIN D'ADHESION 2019

L'association Tinténiaac Combourg Handball Club – TCHBC a pour objet la pratique, le développement, la promotion, l'organisation et l'encadrement du handball non professionnel.

Le club sportif, reconnu comme organisme d'intérêt général depuis août 2004 entend :

- Développer la pratique de ce sport dans son esprit le plus noble
- Responsabiliser les joueurs
- Entretenir le fair-play, la non-violence et le respect des autres joueurs

Si vous souhaitez rejoindre le projet, vous devez remplir le formulaire ci-dessous (un par famille). Vous serez alors de fait invités à notre assemblée générale.

Je soussigné(e) : (NOM, Prénom, date de naissance si licencié) .....

Représentant(e) légal(e) (si mineur) de : (NOM, Prénom, date de naissance) .....

Demeurant à : (adresse, CP, ville).....

Adresse mail .....

Déclare adhérer à l'association en qualité de membre :

<input type="checkbox"/>	Joueur(s)	voir barême
<input type="checkbox"/>	Dirigeant	20 €

Je verse pour 2019 la somme de ..... €, en chèque à l'ordre de TCHBC

Numéro du chèque : .....Banque : .....

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Tinténiaac Combourg HandBall Club à capter et à exploiter à titre gracieux mon image sur tous supports et en tous formats, à diffuser les images ainsi réalisées dans un cadre strictement non commercial au sein du club TCHBC (dont site internet), lors de manifestations sportives et évènementielles du club.

Fait à ..... Le .....2019 Signature

*L'article 200 du CGI réserve la réduction d'impôt aux associations d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel. La documentation fiscale vise explicitement « les organismes ayant pour vocation de promouvoir la pratique du sport non professionnel ». La gestion de l'association délivrant des reçus au titre de l'article 200 doit par ailleurs être désintéressée, ce qui interdit la rémunération des dirigeants en dehors des tolérances fiscal. L'avantage fiscal est octroyé aux dons, aux adhésions et aux frais engagés par les bénévoles à propos desquels ils ont renoncé au remboursement. Ouvrent droit à réduction d'impôt les dons et les versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou de produits et la renonciation au remboursement des frais exposés par les bénévoles. Un reçu fiscal vous sera envoyé par email*

Le bulletin complété accompagné du règlement par chèque à l'ordre de TCHBC est à envoyer à l'adresse suivante :

**TCHBC - 18 La Tassée – 35270 Trémeheuc**



# TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB - TCHBC

N° Siret : 48326136800011

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com/>

contact : [secretariat@tchbc.com](mailto:secretariat@tchbc.com)

## LICENCES ET COTISATIONS TCHBC

### Renouvellement d'une inscription

Pour renouveler votre inscription, il faut dans un premier temps fournir au secrétariat un bulletin d'adhésion complété (un par famille) accompagné de la cotisation.

### 1. A quoi correspond la cotisation payée par l'adhérent ?

La cotisation payée par chaque adhérent finance la licence fédérale de Handball obligatoire et une participation financière au bon fonctionnement de la gestion du club. A ce jour, seulement 2 % de votre cotisation est redistribuée au club.

Le paiement de la cotisation permet à chaque licencié d'être adhérent au club et être invité à notre assemblée générale.

### 2. Quel est le montant de la cotisation annuelle ?

Le montant de la cotisation se calcule en fonction de l'année de naissance du joueur/joueuse selon le barème ci-dessous :

Année de naissance	Catégorie	Montant
2001 et avant	Sénior	130.00 €
2002 – 2004	Moins de 18 ans	110.00 €
2005 – 2006	Moins de 15 ans	110.00 €
2007 – 2008	Moins de 13 ans	100.00 €
2009 – 2010	Moins de 11 ans	100.00 €
2011 - 2012	Ecole de Hand (moins de 9 ans)	80.00 €
2001 et avant	Dirigeant :(membre du bureau et du CA, encadrant équipe, coach...)	20.00 €
Après 2003	Loisirs + 16 ans	100.00 €

### Principales prérogatives attribués aux licenciés pour les compétitions officielles jeunes

Catégorie licence	FONCTIONS				
	Prendre part au jeu	Arbitrer	Manager	Tenir la table de marque	Etre responsable de la salle
Joueur (euse)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Loisir	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Dirigeant	NON	NON	OUI	OUI	OUI

Source : projet règlement sportif jeunes Comité 35 saison 2017-2018 (AG 16/06/2017 à Retiers)

#### Remarque

Possibilité de changement de catégorie de licence en cours de saison. Exemple : un entraîneur peut prendre une licence dirigeante et décider en cours de saison de pratiquer le handball. Il suffit de faire la demande de bascule à la ligue.

### 3. Quelles sont les modalités de règlement ?

La cotisation doit être réglée pour pouvoir être licencié. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque à l'ordre de TCHBC, possibilité de paiement en plusieurs fois mais tous les chèques doivent être donnés en même temps
- En espèces
- Par chèque vacances ANCV
- Par coupons sport ANCV

### 4. Quelles sont les réductions possibles ?

- **Tarif famille** : plusieurs membres de la même famille sont licenciés au sein du club
  - Pour 2 licences, 5€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations ;
  - Pour 3 licences, 10€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations ;
  - Pour 4 licences et +, 15€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations.

Le coût de la licence dirigeante rentre dans le calcul de la réduction famille (*décision des membres du bureau en date du 20/07/2017*)

- **Bons de réduction Intermarché/Super U** : si vous possédez un ou plusieurs bons de réduction, déduisez-le(s) directement du montant de votre cotisation et joignez le(s) bon(s) de réduction à votre règlement.

### Renouvellement d'une licence

Une fois votre bulletin d'adhésion complété et la cotisation réglée, vous allez recevoir un email avec un lien vers l'application GestHand pour renouveler la licence.

### 5. Comment remplir le dossier de licence sous GestHand ?

#### 2 cas de figures :

- **Le certificat médical d'absence de contre-indication fourni au club a été établi avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.**

Je dois fournir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication établi après le 1/06/2019. Si besoin, prendre rendez-vous avec son médecin.

#### Je fournis au club :

- Le nouveau certificat médical d'absence de contre-indication établi après le 1/06/2019.

- **Le certificat médical d'absence de contre-indication fournit au club a été établi à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018.**

- Ce certificat reste valable
- Un questionnaire de santé doit être complété sur GestHand

#### Je fournis au club :

- L'attestation de santé délivrée par GestHand
- Le nouveau certificat médical d'absence de contre-indication si j'ai répondu « oui » à une ou plusieurs rubriques du questionnaire

## Qualification d'une licence

Pour pouvoir participer aux entraînements du club et aux matchs du championnat, la licence doit impérativement être **qualifiée**.

### 6. Comment savoir si le dossier de licence est qualifié ?

- Quand vous avez terminé de compléter le dossier de licence en ligne, vous devez cliquer sur **FINALISER**.
- Le secrétariat du club consulte et vérifie les dossiers finalisés. Si un élément n'est pas correct, le secrétariat vous renvoie un lien et un mail pour vous prévenir.

Erreurs les plus fréquentes :

- Un des documents n'est pas signé/daté
- Le mauvais document a été téléchargé
- Il manque la date de naissance sur le certificat médical
- Un document est illisible/trop petit (photo, carte d'identité)

Si le dossier est correct, la licence est **VALIDÉE** par le club.

- La fédération consulte et vérifie les licences validées. Si le dossier est correct, la licence est **QUALIFIÉE**. La fédération vous envoie un mail via GestHand pour vous prévenir de la qualification, une version PDF de la licence est jointe à ce mail.

**A compter de juin 2019, toutes les licences doivent être qualifiées avant la fin juin pour pouvoir participer début septembre aux différents championnats.**

**Une pénalité de 10€ sera donc appliquée à chaque dossier de licence qui ne serait pas validé avant le 23 juin 2019.**